Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable ◯ oui ⓥ non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis: [2]

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

☐ La commande en ligne sera utilisée **non**
☐ La facturation en ligne sera acceptée **non**
☐ Le paiement en ligne sera utilisé **non**

VI.3) Informations complémentaires: [2]

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n°2016-86 du 1er février 2016 applicables à l'administration centrale de l'Etat.
Délais minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la limite de réception des offres.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel: Tribunal administratif de Wallis et Futuna		
Adresse postale: 98600 Wallis et Futuna		
Ville: Mata-Utu	Code postal: 98600	Pays: France
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: *(URL)*		Fax:
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation [2]		
Nom officiel: Tribunal administratif de Wallis et Futuna		
Adresse postale: 98600 Wallis et Futuna		
Ville: Mata-Utu	Code postal: 98600	Pays: France
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: *(URL)*		Fax:
VI.4.3) Introduction de recours Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours [2]		
Nom officiel: Tribunal administratif de Wallis et Futuna		
Adresse postale: 98600 Wallis et Futuna		
Ville: Mata-Utu	Code postal: 98600	Pays: France
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: *(URL)*		Fax:

VI.5) Date d'envoi du présent avis: *(jj/mm/aaaa)* 16 juin 2017

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :
Un référé pré-contractuel peut-être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L.551-1 du code de justice administrative). Le contrat peut faire l'objet d'un référé contractuel (L.551-13 et suivants le code de justice du code de justice administrative). Le contrat peut faire l'objet d'un référé contractuel (article L.551-13 et suivants du code de justice administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'avis d'attribution du contrat ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun d'attribution n'a été publié. Le recours en contestation de validité de contrat, issu de la jurisprudence Tarn-et-Garonne, peut-être exercé par les tiers au contrat, sans considération de leur qualité, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicités appropriées.

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

[1] *répéter autant de fois que nécessaire*
[2] *le cas échéant*
[8] *informations facultatives*
[15] *indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre*
[16] *seulement pour les concessions de travaux*

TARIFS DES ABONNEMENTS

Prix de vente au numéro ....500 Fcfp
Voie ordinaire
WALLIS : 6 mois ....3 300 Fcfp
et FUTUNA : 1 an ....6 600 Fcfp
Voie aérienne
Nouvelle-Calédonie : 6 mois ....7 600 Fcfp
Fidji : 1 an ....11 200 Fcfp
Métropole : 6 mois ....7 400 Fcfp
Etranger : 1 an .... 14 800 Fcfp

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion ....800 Fcfp/la ligne
Insertion de déclaration d'association ....7 000 Fcfp
Les abonnements et sommes dues à divers titres sont payables d'avance à la Direction des Finances Publiques de Mata-Utu.
Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du : Directeur des Finances Publiques du Territoire

Téléphone : (681) 72.11.00 – Internet : http://wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Nos-publications/Publications-administratives/Journal-Officiel-de-Wallis-et-Futuna-JOWF